

DELIBERATION N° 05/2026

Lancement du marché « Titres restaurants »

Le **10 mars 2026 à 14h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 10
- Représentés : 4

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joel BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jacques FRANCOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Claire BARNEOUD, Monsieur Marc BEYNET, Monsieur Richard MAGNAN, Madame Bernadette SAUDEMONT

Avaient donné pouvoir :

*Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Catherine ASSO à Madame Martine GARCIN
Madame MULLER à Monsieur Marc BEYNET
Madame Chantal EYMEOUD à Madame Bernadette SAUDEMONT*

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant que le Centre de gestion a la capacité de passer des contrats-cadres de prestations sociales sous la forme de titres-restaurant pour le bénéfice des collectivités territoriales, en application de l'article L. 452-42 du Code général de la fonction publique ;

Considérant la nécessité pour le Centre de gestion de soutenir les collectivités territoriales des Hautes-Alpes dans leur volonté de développer l'action sociale en faveur des agents territoriaux ;

LE PRESIDENT

Au cours de l'année 2026, les collectivités locales des Hautes-Alpes pourront donner mandat, par délibération, au CDG 05 (sans engagement) afin que celui-ci négocie le contrat le plus avantageux possible.

Une fois la passation du contrat achevée, les collectivités souhaitant bénéficier de la prestation devront adopter une délibération en ce sens et signer la convention d'adhésion au contrat-cadre proposé par le CDG 05.

Il est proposé d'autoriser le Président à lancer une procédure de **contrats-cadres** pour l'acquisition de titres-restaurant pour le bénéfice conjoint des collectivités territoriales mandantes et adhérentes réaliseront tous les mois un bon de commande en fonction des

droits ouverts par leurs agents. Considérant les montants estimés maximales de 5 000 000 €, il s'agira d'une procédure formalisée en appel d'offre ouvert nécessitant l'approbation du conseil d'administration pour procéder aux mesures de publicité.

Le marché sera d'une durée d'un an renouvelable trois fois par tacite reconduction. Il ne comportera qu'un lot.

Il conviendra aux collectivités locales des Hautes-Alpes de définir la valeur faciale des titres restaurants mis en place.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 14

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'autoriser le Président à lancer une procédure de contrats-cadres concernant l'acquisition de titre restaurant pour le bénéfice conjoint des collectivités territoriales et du CDG 05 dans la limite du montant estimatif défini.

Fait à Gap, le 10 mars 2026

Le Président

Marcel CANNAT